

Commune de MAZERULLES

Rue de Nancy
54280 MAZERULLES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Convocation du 4 janvier 2021

Affichage du 4 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 janvier, à 20H30, légalement convoqué, par M. Franck DIEDLER, Maire, dans la salle de réunion compte tenu de l'épidémie de la Covid-19.

Etaient présents : Isabelle BELLOY, Sédric BLIN, Franck DIEDLER, Patrick HERDIER, Thomas JOB, Robert JOUSSEMET, Sébastien KEMPF, Denise MATHIEU, Catherine RAMPON, Philippe THIVET, Christiane WINIGER.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h45.

M. Sédric BLIN est désigné secrétaire de séance.

Point n°1 : Rétrocession et intégration des voiries, des espaces communs, des réseaux et des équipements du lotissement du Brinveau dans le domaine public communal

Rapporteur : Franck DIEDLER

Un permis d'aménager, déposé le 19/12/2012 par la SARL LOTIXIA pour un lotissement de 6 lots à usage d'habitation sur les parcelles A357 et A355 d'une surface totale de 4 179 m2, a été accepté le 21/05/2013.

Il a été modifié le 09/12/2014, puis transféré à la SAS PIERRES ET TERRITOIRES France le 19 avril 2016, qui l'a modifié le 06/07/2017 (plan de composition, les réseaux secs et humides).

Les 6 permis de construire ont été accordés de 07/2017 à 02/2018.

Aujourd'hui, les 6 pavillons sont achevés.

Il convient maintenant d'intégrer les voiries, les espaces communs, les réseaux et les équipements du lotissement du Brinveau dans le domaine public communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2121-29,

Vu la demande de permis d'aménager n° PA 054 358 12N0001, sur les terrains sis A357 et A355, pour l'aménagement d'un lotissement de 6 maisons individuelles,

Vu la demande de rétrocession pour l'euro symbolique formulée par la SAS PIERRES ET TERRITOIRES de France,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voiries, des espaces communs, des réseaux et des équipements du lotissement du Brinveau dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter à l'euro symbolique la rétrocession et l'intégration des voiries, des espaces communs, des équipements et des réseaux secs du lotissement du Brinveau dans le domaine public communal,
- D'accepter la rétrocession et l'intégration des réseaux humides du lotissement du Brinveau dans le domaine public, sous réserve de leur conformité,
- D'autoriser le Maire, ou en cas d'indisponibilité les Adjointes, à signer, à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires.

La société PIERRES et TERRITOIRES s'est engagée à finaliser le paramétrage des luminaires (abaissement de puissance et extinction une partie de la nuit). Les trous à la base des luminaires seront également rebouchés avec du calcaire.

Il conviendra également d'être vigilant sur la préservation des zones enherbées.

Point n°2 : Convention de mise à disposition pour la location d'un verger communal

Rapporteur : Franck DIEDLER

La commune de MAZERULLES est propriétaire de la parcelle A276 de 40 a 78 ca sise Blanches Terres (derrière la Place de la Fontaine).

Par délibération du 7/12/2012, elle est louée à Monsieur Philippe BONNETIER pour une surface de 36 a 10 ca.

Cette location repose uniquement sur cette délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de formaliser cette location par une convention de mise à disposition avec Monsieur Philippe BONNETIER :

- Parcelle A 276 – lieu-dit Blanches Terres
- Surface louée 36 a 10 ca
- A compter du 01/01/2020
- Payable chaque année le 01/11 de l'année
- Loyer annuel de 27.80 € révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages fixé par arrêté ministériel. L'indice de référence étant celui de l'année 2020.

Vu la délibération du 7 décembre 2012 relative à la modification d'attribution du bail,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition pour 36 a 10 ca à Monsieur Philippe BONNETIER à compter du 01/01/2020.

Point n°3 : Fourniture de gaz pour le chauffage des bâtiments communaux

Rapporteur : Christiane WINIGER

L'ensemble des bâtiments communaux (Mairie, salle de réunion, salle d'activités et la salle polyvalente) est chauffé au gaz propane en citerne.

La société BUTAGAZ fournit actuellement le gaz pour une consommation moyenne de 3 Tonnes.

La société VITOGAZ France propose aux communes adhérentes à l'ADMR (Association Des Maires Ruraux) un tarif préférentiel de fourniture de gaz.

A service équivalent, VITOGAZ propose un tarif de fourniture 33% moins cher que BUTAGAZ. L'économie est en moyenne de 1 400 € par an.

Vu les offres commerciales de VITOGAZ et de BUTAGAZ,

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre VITOGAZ pour la fourniture de gaz propane pour le chauffage des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre commerciale VITOGAZ pour la fourniture de gaz propane pour le chauffage des bâtiments communaux,
- De résilier le contrat BUTAGAZ et à solliciter l'enlèvement de la citerne et le remboursement de la caution,
- D'autoriser toutes les démarches relatives à ce changement de fournisseur.

Le Conseil demande à ce que la commune s'interroge sur l'opportunité de sortir du tarif réglementé de l'électricité pour optimiser le coût de l'électricité (environ 3 500 € par an). Une étude comparative sera menée courant de l'année 2021.

La 2^{ème} citerne sera déposée dans le jardin partagé le temps que la citerne BUTAGAZ soit enlevée (fin 2021 – début 2022).

POINTS DIVERS

Robert JOUSSEMET

➤ **Travaux route d'Erbeviller :**

De réserves ont été émises sur la réception. Certains fossés seront repris lors de la pose de blow patcher.

La date limite d'intervention est fixée au 31/05/2021.

La route sera de nouveau fermée à la circulation pour 3 à 5 jours.

Sébastien KEMPF

➤ **1^{er} retour sur le sondage de la RD 70H :**

Le sondage a été lancé il y a 10 jours. Il se terminera le 18/01/2020.

A ce jour, 35 questionnaires ont été complétés sur les 115 foyers du village.

Globalement, la zone de rencontre, qui donne la priorité aux piétons et qui limite la vitesse à 20 km/h, est majoritaire dans l'ensemble des zones proposées avec une forte majorité sur la zone de la Place de la Fontaine.

Le sondage permet d'identifier si les personnes, qui vivent dans la zone, ont répondu au questionnaire.

Les observations suivantes ont été formulées :

- *Le marquage au sol à l'intersection de la RD70H et de la RD674 est à réaliser.
➔ Un chiffrage est en cours. Mais la pose ne pourra être réalisée avant 03/2021*
- *La signalisation à l'entrée du Lotissement de l'Orée du Bois n'est pas claire.
➔ Il convient de clarifier la situation.*
- *Des dos d'ânes pourraient-être mis pour compléter les mesures de limitation de la vitesse
➔ Il est important de communiquer sur le projet dans sa globalité, car une écluse est prévue, mais la population n'en a pas été informée.*

➤ **Sondage sur la construction d'un terrain multisports sur le terrain de tennis :**

Cela peut laisser la population de diffuser 2 sondages dans un laps de temps très court. Mais il ne peut-être différer compte tenu des dates limites de demande de subvention.

La relecture est à finaliser pour une diffusion lundi 11/01/2021 via l'application PanneauPocket.

Le retour attendu du sondage est prévu pour le jeudi 21/01/2021.

Il est important que les jeunes du village donnent leur avis. En complément du questionnaire, il faut prévoir une restitution du sondage aux jeunes du village pour recueillir leur avis.

Le sondage a vocation à aider les élus à définir l'équipement à mettre en place.

➤ **Aire de jeux d'enfants**

*Il convient de s'interroger sur l'opportunité de concentrer dans une même zone l'ensemble des équipements de jeux pour la jeunesse : la zone du Centre Technique.
Le problème des déjections de chats a été abordé.*

➤ **Fleurissement de la commune**

Vu le travail réalisé par la commission fleurissement, il serait éventuellement opportun de s'interroger sur l'inscription de la commune au concours des villages fleuris

Il est également proposé de faire reconnaître notre démarche zéro phyto et la mare du jardin partagé en obtenant une libellule (label de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse).

Pour réduire la fréquence de tonte, la commune pourrait mettre en place une pelouse fleurie.

Catherine RAMPON

➤ **Le PLUI sera adopté en Conseil Communautaire du 21/01/2021.**

Les premiers permis instruits à partir de ce PLUI devront être déposés pour fin février.

➤ **La Communauté de Communes doit se prononcer avant le 31/03/2021 sur la prise de compétence mobilité**

Elle est actuellement exercée par la Région.

Il convient à l'avenir de s'interroger sur les moyens de transports, les modes de déplacement doux.

Elle mène en parallèle une étude sur le covoiturage solidaire.

Sédric BLIN

Il est important de sortir le Petit Rapporteur la prochaine semaine pour souhaiter les vœux à la population, car il n'y aura pas de cérémonie des vœux cette année.

Denise MATHIEU

*La Communauté de Communes a voté une augmentation de 30% à 40% du tarif des déchets.
Cette importante augmentation peut entraîner une recrudescence de dépôts sauvage.*

La séance est levée à 23H00.